



## Services de Maintien A Domicile 82

### Service de Soins Infirmiers A Domicile

#### Secteur Montauban

36 rue Émile Pouvillon, 82000 Montauban

05 63 66 93 22

ssiad.montauban@smad82.fr

#### Secteur Montpezat

24 rue de la république, 82270 Montpezat de Quercy

05 63 66 37 89

ssiad.montpezat@smad82.fr

© smad82 imprimé par SMAD 82-36, rue Emile Pouvillon 82008 MONTAUBAN cedex



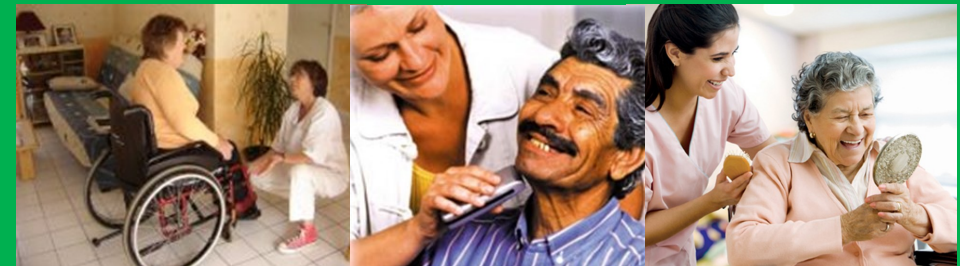
## Services de Maintien A Domicile 82

Association loi de 1901

Agrément qualité service à la personne n°E/020707/A/082/Q/014

## SSIAD

### SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE



Source UNA

Membre de l'Union Nationale de l'Aide,  
des Soins et des Services aux Domiciles.



## Le SSIAD permet de :

- ⇒ Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation donc diminuer sa durée.
- ⇒ Prévenir ou retarder l'état de dégradation progressive de votre santé, favoriser votre retour à l'autonomie.
- ⇒ Eviter ou écourter une hospitalisation lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile
- ⇒ Eviter ou retarder votre admission en établissement pour personnes dépendantes
- ⇒ Accompagner la fin de vie avec le réseau de soins palliatifs

## Le service s'engage à faire intervenir auprès de vous une équipe constituée de personnel aide-soignant et infirmier diplômé d'état.

**PRISE EN CHARGE À 100% PAR L'ASSURANCE MALADIE**  
sur la présentation de votre attestation « carte vitale » et avec le certificat médical fourni par le SSIAD, puis signé par votre médecin

### **SECTEUR D'INTERVENTION DU SSIAD**

#### Sur Montauban :

Communes de Bressols, Corbarieu, Montauban St Nauphary

#### Sur Montpezat :

Communes de Auty, Caussade, Mirabel, Molières, Monteils, Montalzat, Montpezat de Quercy, Montfermier, St Vincent d'Autejac

**Les missions du S.S.I.A.D.** sont d'assurer les soins d'hygiène chez les personnes en perte d'autonomie .

Ce sont des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans ou des personnes handicapées et/ou atteintes de maladies chroniques de moins de 60 ans.

**Les soins infirmiers** techniques (tels qu'injections, perfusions, pansements...) et les soins de pédicure, sont assurés par des intervenants libéraux dont vous avez le libre choix. La seule condition est qu'ils soient conventionnés avec le SSIAD car c'est le SSIAD qui prend en charge le règlement de leurs honoraires.



- ⇒ Vous bénéficiez d'un suivi individualisé tout au long de votre prise en charge en coordination avec les acteurs sanitaires et médicosociaux
- ⇒ Cet accompagnement évolutif est adapté à chacune des situations et mis en place avec vous, votre famille et le personnel du service.
- ⇒ Tout changement significatif dans la nature des prestations fera l'objet d'un avenant au **Document Individuel de Prise en Charge** signé au départ.